



## Qualibat n° 6324 Mosaïques décoratives (Mention : Patrimoine bâti)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

### Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

### Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction détenant une qualification QUALIBAT dans l'activité "Carrelages - Revêtements - Mosaïques"

### Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Activité 63 : "Carrelages - Revêtements - Mosaïques" Réalisation de travaux de carrelages, revêtements, mosaïques par une entreprise : • disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et d'exécution, • possédant ou louant les matériels appropriés aux travaux. L'activité carrelages, revêtements, mosaïques implique la fourniture et la mise en oeuvre des matériaux. Elle comprend les travaux accessoires de : - petite maçonnerie, - isolation par chapes ou formes flottantes, - isolation phonique sous carrelage, - "Système de Protection à l'Eau sous Carrelage" (SPEC) en locaux intérieurs destinés à protéger les supports sensibles à l'eau dans les locaux humides. Ces systèmes doivent faire l'objet d'un avis technique ou d'un procès-verbal d'essai d'un organisme officiel.

### Critères de confiance :

|  |  |
|--|--|
| Contrôles de la qualité des travaux              | Audit sur dossier transmis à l'organisme |
| Prise en compte de la satisfaction client        | oui                                      |
| Suivi annuel des titulaires de la marque         | oui                                      |
| Contrôle de la qualité des services associés     | Pas de contrôle                          |
| Suivi annuel de la qualité des services associés | non                                      |

|  |  |
|--|--|
| Service associés : prise en compte de la satisfaction client           | non  |
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée          | oui  |
| Vérification annuelle des assurances                                   | oui  |
| Vérification de l'existence légale du professionnel                    | oui  |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel           | oui  |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

### Caractéristiques détaillées :

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Famille de signe                    | Travaux   |
| Type de maître d'ouvrage            | Une entreprise  |
| Cadre de référence                  | Règlement Général Qualibat. Référentiel Qualibat. Accréditation selon la norme NF X 50-091.   |
| Dossier                             | Demande de qualification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers |
| Examen                              | Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat<br>Puis examen par un rapporteur membre de la commission.  |
| Audit                               | Audit documentaire  |
| Modalités de décision d'attribution | Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national.                               |
| Durée de validité (en mois)         | 48  |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Modalités de suivi             | Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences |
| Périodicité du suivi (en mois) | 12  |

@ Agence Qualité Construction 2019.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)